

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois 5 fr.
Six mois 9 fr.
Un an 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr. Six mois 11 fr.
Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
Annonces 25 c. la ligne
Réclames 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.

Table with 4 columns: Station, Départ, Arrivée, Durée. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzelch, Castelfrac, Puy-l'Evêque, Duravel, Fumel, Monsempron-Libos.

DE LIBOS A CAHORS.

Table with 4 columns: Station, Départ, Arrivée, Durée. Rows include Monsempron-Libos, Fumel, Duravel, Puy-l'Evêque, Castelfrac, Luzelch, Parnac, Mercuès, Cahors.

Prix des places.

Table with 4 columns: Station, 1^{er} cl., 2^e cl., 3^e cl. Rows include Cahors, Libos, Puy-l'Evêque, Villeneuve-sur-Lot, Bordeaux, Agen, Montauban, Toulouse, Aurillac, Paris, Cett.

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA

Table with 4 columns: Station, Arrivées de Cahors, Départs, Arrivées de Montauban, Départs. Rows include Libos, AGEN, MONTAUBAN, AGEN, LIBOS.

DE CAHORS A PARIS

Table with 4 columns: Station, Arrivées de Cahors, Départs, Arrivées de Paris, Départs. Rows include PÉRIGUEUX, LIMOGES, ORLÉANS, PARIS.

Cahors, le 23 Mars 1871

Ils sont bien toujours les mêmes... On leur accorde ce qu'ils demandent, on prend, mais d'une manière moins irrégulière, les mesures qu'ils réclament, qu'ils sont déjà en train d'exécuter, — on les trahit : ils prennent les armes, ils menacent la Société. Quelques-uns des leurs reçoivent une égratignure, ils font retentir le monde de leurs plaintes, ils s'indignent contre la férocité des gouvernements qui ne craignent pas de faire couler le sang. — Ils sont les plus faibles, ils comprennent que le pouvoir est déterminé à protéger la Société confiée à sa garde : la peine de mort est une abomination, une barbarie sans nom qu'il faut se hâter d'abolir. — Mais se croient-ils les plus forts, — ils égorgent sans forme de procès, ils tirent sans pitié sur des masses sans armes. C'est le triste spectacle que nous ont offert ces derniers jours.

Sur la proposition des Députés de Paris, le Gouvernement et l'Assemblée déclarent que Paris aura sans retard des élections municipales, mais avec et contre toute la France, — les insurgés crient à la trahison. — Tout le monde a lu, avec horreur, les détails de la mort des généraux Clément Thomas et Lecocq. Environ trois mille gardes nationaux se réunissent, sans armes, sur la place Vendôme et rue de la Paix, pour manifester leur improbation contre le désordre qui désole Paris et menace de ramener les Prussiens dans ses murs, les Bellevillois, si éloquent lorsqu'il fallait débâcher de malheureux soldats et les engager à fouler aux pieds le devoir et le serment, ne se souviennent plus de leurs touchantes maximes, de leur horreur pour l'effusion du sang fraternel ; ils font feu sur ces masses pacifiques et quinze ou vingt personnes tombent sous leurs balles assassines.

De tels faits n'ont pas besoin de commentaires, mais ils doivent être mis au grand jour ; il faut que chacun connaisse quels sont les hommes qui viennent parler de fraternité de liberté, d'horreur du sang ; ces hommes qui, par des théories dont ils ne pensent pas un mot, ne réussissent que trop à désorganiser à paralyser la défense de la Société. Il faut que nos soldats, pour la plupart plus malheureux, plus égarés que criminels, comprennent qu'elle fut leur erreur lorsqu'ils prirent pour des frères ces hommes qui tiennent si peu compte des intérêts les plus chers de leur pays et font si bon marché de la vie de leurs concitoyens. Il faut qu'ils comprennent que ces faiblesses devant l'éméute, ces connivences avec l'insurrection, bien loin d'épargner le sang, en préparent les plus larges et les plus tristes effusions. — Puissa notre armée comprendre la leçon que les événements se hâtent de donner à chacun ! Ferme, énergique, dévouée, elle sera un rempart pour la Société ; que dis-je, elle protégera ces forcenés

eux-mêmes contre leurs propres fureurs. Oseraient-ils tenter ces luttes fratricides en face d'une armée compacte et bien déterminée ?

Les gouvernements et les armées ne doivent jamais l'oublier : — la faiblesse en face du désordre fut toujours un crime politique et un malheur pour tous. On recule devant le danger de faire couler quelques gouttes de sang, — certes c'est une dure, bien dure extrémité... mais qu'on relise l'histoire de nos révolutions et on verra quels flots de sang, et du plus pur et du plus honnête, on eût épargné, si tant de fois on n'eût pas hésité en face de ces perpétuels ennemis de tout ordre qui, après avoir frappé sans pitié et sans merci, sur tout ce qui leur fait obstacle, se replient ensuite sur eux-mêmes pour s'entre-détruire et s'entre-œuvrir. Et quel est le résultat définitif de ces transactions, de ces faiblesses ? Le désordre gagne et se répand partout, tout est mis en question, en péril, on craint, on tremble pour tout, et les populations se précipitent sous la main du premier qui s'annonce comme déterminé à se montrer fort. C'est ainsi que surgissent et deviennent possibles les dictatures ; — car il en est des sociétés comme des individus : pour celles-là, comme pour ceux-ci, il est des moments où l'instinct de la conservation domine tout autre sentiment. Voyez-vous cet homme qui sent son pied glisser dans l'abîme, présentez-lui un fer rouge et brûlant, il le saisira avec un empressement qui tient de la fureur.

Dépêches Télégraphiques

Bordeaux, 23 mars, 8 h. 30 matin.
Londres, 22 mars. — M. le prince de Broglie vient d'être appelé à Versailles.
Berne, 22 mars. — Le National Zeitung, de Berlin, prend occasion des désordres de Paris pour dire que l'évacuation des forts est impossible, si le gouvernement ne se rend pas maître de la ville.
Bordeaux, 23 mars, midi.
Paris, 23 mars. — La démarche des députés venus à Paris pour obtenir la mise en liberté du général Chanzy a échoué ; les insurgés ont déclaré qu'ils fusilleraient Chanzy, si on les attaquait.
Les municipalités n'ont fait aucun préparatif en vue des élections ordonnées par le Comité.
En conséquence, le Comité a fixé de nouvelles élections au 23, et nommé une commission pour les opérer.
Le journal officiel du comité dit, au sujet de la protestation des journaux de Paris, que c'est une provocation et une désobéissance ouverte.
Le comité veut bien respecter la liberté de la presse, mais il réprimera sévèrement tout manque de respect aux décisions du gouvernement de Paris.

Versailles, 23 mars, 12 h. 45 s.

Le Président du Conseil, Chef du Pouvoir exécutif, à MM. les Préfets.

La situation se maintient telle que nous l'avons décrite les jours précédents. Toutes les parties de la France sont unies et ralliées autour de l'Assemblée nationale et du Gouvernement.

Hier, l'Assemblée a tenu un comité secret qui a duré une partie de la nuit, et pendant lequel on a discuté le projet d'un envoi de gardes nationaux, chargés de concourir à la défense de la représentation nationale. Le principe de cet envoi a été posé ; les départements doivent s'y préparer.

A Paris, le parti de l'ordre a été en collision avec les insurgés ; il faisait une manifestation sans armes dans le sens de l'ordre. Un feu ouvert sur cette foule désarmée a fait de trop nombreuses victimes et soulevé une indignation générale. Le parti de l'ordre a couru aux armes, et a occupé les principaux quartiers de la Capitale ; les insurgés sont contenus.

A Lyon, les anarchistes ont proclamé la Commune, et fait des manifestations demeurées sans réponse dans le reste de la France.

L'armée se renforce à chaque instant. Le 43^e, resté dans le jardin du Luxembourg, a fait noblement son devoir, en traversant tout Paris, sans avoir consenti à rendre ses armes. Il vient de défilier devant le Gouvernement, au milieu des acclamations générales. Les officiers et soldats, qui se sont honorés par cette conduite si méritoire, ont été justement récompensés.

Signé : A. THIERS.

Pour copie conforme : Le Préfet du Lot, par intérim, L. BOUDOUSQUIÉ.

Versailles, le 24 mars 1871, 11 h 3 m du matin.

Chef du pouvoir exécutif à Préfets.

La situation n'est pas sensiblement changée, mais le changement est dans le sens du bien. Le parti de l'ordre s'est organisé dans Paris et occupe les principaux quartiers de la ville, notamment la partie Ouest, et se trouve ainsi en communication continuelle avec Versailles.

Les bataillons constitutionnels destinés à la garde de l'Assemblée s'organisent et les populations ainsi que les autorités ne sauraient trop s'occuper de cet objet.

Hier, la présence des Maires de Paris a produit une vive émotion dans l'Assemblée ; dans la séance du soir, une explication de l'un des maires de Paris, M. Arnaud, de l'Arriège, a fait disparaître les impressions pénibles de la journée. L'Assemblée reste unie avec elle-même et surtout avec le pouvoir exécutif.

L'ordre, un moment troublé à Lyon, tend à se rétablir par l'intervention de la garde nationale attachée à l'ordre.

La France, justement émue, peut se rassurer. L'armée allemande, devenue menaçante lorsqu'on pouvait craindre le triomphe du désordre, a changé d'attitude tout à coup, et est redevenue pacifique depuis qu'elle a vu le gouvernement se raffermir ; elle a fait parvenir

au Chef du pouvoir exécutif les explications les plus satisfaisantes.

A. THIERS.

Pour copie conforme : Le Préfet du Lot par intérim, L. BOUDOUSQUIÉ.

Circulaire de Lyon.

25 mars, 7 h. 55 du matin.

Le Préfet du Rhône à Préfets.

L'Hôtel-de-Ville est évacué par les chefs de la sédition ; la fraction même de garde nationale qu'ils avaient entraînée est venue se placer sous mes ordres.

EDMOND VALENTIN.

Circulaire de St-Etienne.

25 mars, 7 h. 55 m. matin.

Le Préfet de la Loire à Préfets.

Cette nuit, Hôtel-de-Ville envahi par des séditionnaires ; maire et colonel de garde nationale séquestrés ; préfet sorti de l'Hôtel.

Rappel battu dès le matin ; Hôtel-de-Ville évacué par les séditionnaires ; les autorités en reprennent possession avec la garde nationale.

Pour copie conforme :

Le Préfet du Lot, par intérim, L. BOUDOUSQUIÉ.

Nouvelles de Paris

Les fusillades de la rue de la Paix

Le Siècle donne la narration suivante de la criminelle journée du 22, dont notre journal a déjà parlé :

Un horrible événement a jeté aujourd'hui la terreur et le deuil dans Paris. Vers une heure de l'après-midi, un grand nombre de citoyens s'étaient réunis sur la nouvelle place de l'Opéra pour une manifestation pacifique. Ils étaient environ deux mille sans armes.

Les groupes étaient composés des éléments les plus divers : gardes nationaux, mobiles, soldats de la ligne, ouvriers, bourgeois, négociants, hommes de lettres.

L'élément civil s'y trouvait en grande majorité. Il y avait là aussi beaucoup de promeneurs, des curieux indifférents, quelques femmes et même des enfants.

Vers une heure et demie, une pancarte portant ces mots : Appel aux hommes d'ordre ! fut proménee dans les groupes. On se rassemble aux cris de Vive la République ! Vive la France ! Vive l'Assemblée !

Plusieurs officiers sans armes, de même que tous les citoyens indistinctement qui se trouvaient là sont accueillis par des démonstrations sympathiques de la foule qui grossit d'instant en instant.

On dit dans les groupes que la situation actuelle de Paris ne peut pas se prolonger, que tous les citoyens qui veulent associer la République à la légalité, à l'ordre, doivent prendre part à cette manifestation pacifique.

Enfin un drapeau tricolore est déployé

et trois à quatre mille citoyens se mettent en marche.

Ils s'avancent dans la rue de la Paix, vers la place Vendôme. Arrivés à la hauteur de la rue Neuve-des-Petits-Champs, ils rencontrent les sentinelles d'un bataillon aux ordres du Comité central. Derrière les sentinelles, les compagnies de ce bataillon viennent se former en ligne.

Les citoyens placés en tête de la manifestation demandent aux sentinelles de leur livrer passage ; ils essuient un refus. Une partie de la foule reprend pendant quelques instants la direction des boulevards avec le porteur du drapeau tricolore.

D'autres citoyens continuent à parler avec les sentinelles. Bientôt ceux qui sont groupés autour du drapeau reviennent sur leurs pas vers la place. Les citoyens comme nous, et ils ne tireront pas sur des hommes désarmés.

Tout à coup des roulements de tambour se font entendre dans la partie qui est comprise entre la rue Neuve-des-Petits-Champs et la place Vendôme.

Ensuite plusieurs coups de fusil sont tirés en l'air et jettent l'épouvante au sein de la foule. Plusieurs courageux citoyens s'écrient : « Restons ! » L'un d'eux ajoute : « Il n'est pas possible que des Français veuillent tirer sur des compatriotes sans défense. »

Mais au même instant les fusils s'abaissent et un feu de mousquetterie est dirigé sur la foule, qui fait affolée d'horreur dans la rue de la Paix. Ceux qui occupent les trottoirs cherchent un abri contre les balles dans l'embrasure des portes cochères, malheureusement fermées ; quelques-unes s'ouvrent, et beaucoup de citoyens y trouvent un refuge contre la mort.

En un clin d'œil, la rue de la Paix est vide ; mais les victimes, dont le nombre nous est encore inconnu, ne sont point toutes relevées au moment où, le cœur navré de douleur et de dégoût, nous nous éloignons de cette lamentable scène.

La soirée d'hier et la nuit se sont passées plus paisiblement qu'on ne le croyait. Plusieurs bataillons des 1^{er} et 2^e arrondissements, ralliés à l'Assemblée nationale, ont continué à occuper leurs quartiers sans que les bataillons du comité aient fait aucune démonstration hostile. Aujourd'hui la situation est restée la même. Chacun s'observe et semble vouloir développer ou concentrer ses forces.

Jeudi 23.

Dès ce matin, une affiche du Comité annonçait que les députés et les maires de Paris ayant « tout mis en œuvre pour entraver les élections » celles-ci seraient ajournées au dimanche 26 afin de laisser le temps au Comité de « briser la résistance. » Au même moment, une autre affiche notifiât en gros caractères aux citoyens de Paris que « les maires et adjoints » composant les municipalités régulières et légales des vingt arrondissements « nommaient l'amiral Saisset, commandant en chef et M. Langlois chef d'état-major de la garde nationale de la Seine et M. Schaecher commandant supérieur de toute l'artillerie de cette même garde. Presque aussitôt l'état-

major de la garde nationale ainsi composé s'est installé place de la Bourse et les élèves de l'école polytechnique présents à Paris se sont mis à sa disposition pour remplir l'office d'aides-de-camp.

La paye des bataillons de l'ordre et de la liberté est assurée. Elle se fera d'une manière régulière par les soins des officiers payeurs de chaque bataillon, des affiches vont être apposées pour le faire savoir. Tout le 6^e arrondissement, mairie de Saint-Sulpice, et tout le 9^e, mairie de la rue Drouot ont été réoccupés sans coup férir par les bataillons de l'ordre et de la liberté.

Paris est maintenant partagé en deux camps. Le « Comité central » continue à siéger à l'Hôtel-de-Ville et à tenir par ses délégués la plupart des ministères, des administrations publiques et les états-majors. Le gouvernement légal, représenté par les députés de Paris et les municipalités élues, a son centre à la mairie du 2^e arrondissement, couverte par les nombreux bataillons qui ne reconnaissent que l'Assemblée nationale.

On lit dans Paris-Journal :

Les colonels Langlois, Schœcher et l'amiral Saisset ont été condamnés à mort par contumace dans la journée par les membres du Comité central.

Environ 250 jeunes gens, ayant appartenu à la mobile du 2^e arrondissement, sont venus se mettre à la disposition de l'amiral Saisset, qui les a fait armer aussitôt.

Ces nouveaux volontaires ont été vivement acclamés par la garde nationale qui occupe la place de la Bourse et la mairie de la rue de la Banque.

La Bourse a été ouverte au moment aujourd'hui; mais les paniques ont motivé sa fermeture presque immédiate.

Trois heures. — Les quartiers Montmartre et de la Bourse sont occupés par les gardes nationaux du parti de l'ordre, ainsi que le poste de la mairie Drouot, qui a été évacué hier soir par les Montmartrois.

Une alerte vient de se produire sur la place de la Bourse. On dit que les bataillons de Montmartre, commandés par M. Lullier, sont en marche pour venir attaquer le quartier.

La surveillance redouble on court aux armes.

La scène sanglante de la place de Vendôme a produit l'effet qu'on devait en attendre. Le nombre des bataillons qui ont pris pour devise la défense de l'ordre s'est sensiblement accrue et augmente d'heure en heure.

— La soirée n'a été marquée par aucune nouvelle collision. Tout le monde sent la nécessité absolue de prévenir un conflit. Les députés de Paris et les membres des municipalités élues, qui sont les seuls représentants de la ville et ses intermédiaires naturels auprès de l'Assemblée nationale continuent à montrer le dévouement le plus courageux et le plus éclairé pour amener une solution pacifique. Mais la crise malheureusement dure toujours.

Toutefois, au début des événements, presque toutes les mairies (saux deux, celles des 2^e et 16^e arrondissements) étaient tombées aux mains des délégués du « Comité central » et occupées par les bataillons qui lui obéissent, en même temps que l'Hôtel-de-Ville, les ministères et les états-majors se trouvaient en leur possession. Aujourd'hui les mairies réoccupées sont les plus nombreuses et les 1^{er}, 9^e, 6^e, 5^e, 7^e, 8^e, et 10^e arrondissements prennent une attitude plus décidée dans le sens de l'ordre. Le sentiment que chaque quartier doit être gardé par ses habitants c'est-à-dire par la garde nationale qui en est originaire tend à prévaloir. C'est le meilleur moyen d'éviter les collisions. Aussi ce nouvel état de choses doit-il entrer en ligne de compte.

On annonce que la fédération républicaine de la garde nationale va pourvoir les ministères abandonnés de nouveaux ministres. En présence de ce fait, l'administration centrale composée de tous les employés des ministères ne faisant point partie de la délégation de Versailles, se sont émus, et ils viennent, dit-on, d'écrire une lettre collective au Chef du pouvoir exécutif, afin de savoir quelle conduite ils auraient à tenir, le cas échéant.

La proclamation suivante a été affichée dès ce matin dans Paris. Elle produit une très-vive sensation :

Citoyens,
Aujourd'hui, à midi, la mairie du XVIII^e arrondissement a été envahie par une troupe armée. Un officier de la garde nationale a osé sommer le maire et ses adjoints de remettre la mairie aux mains d'un délégué

du comité central de la garde nationale

Le maire et ses adjoints, revêtus des insignes municipaux, ont, en présence de tous les employés de la mairie, sommé le chef du poste à expulser les envahisseurs. Celui-ci après en avoir conféré avec son commandant, a répondu qu'il se refusait à obtempérer à cet ordre, et qu'il était disposé à prêter main forte aux violateurs de la loi. Le chef des envahisseurs a alors mis en arrestation le maire et deux de ses adjoints, qui ont été conduits au poste entre deux baies de gardes nationaux. Quelques minutes après, on venait déclarer au maire et aux adjoints élus du XVIII^e arrondissement qu'ils étaient libres de se retirer.

Citoyens, nous avons à cœur d'éviter un conflit dont les résultats désastreux nous épouvantent; voilà pourquoi nous cérons à la force. Mais nous protestons hautement contre l'attentat dont la garde nationale du XVIII^e arrondissement s'est rendue coupable sur la personne de magistrats républicains librement élus, qui se rendent ici publiquement le témoignage qu'ils ont accompli leur devoir.

Vive la France! Vive la République!
Paris, 22 mars 1871.

Le Maire du XVIII^e arrondissement,
G. CLÉMENTEAU.
Les Adjoints du maire du XVIII^e arrondissement
J. A. LAFOND, V. JAULARD.

On lit dans le Moniteur universel :

L'Hôtel de ville se fortifie de plus en plus; chaque jour on amène des canons; on en compte tant sur la place qu'aux alentours, soixante-six. Un camp, composé de lignards, de mobiles, de zouaves, de gardes nationaux, de cantiniers et de curieux, en garde les abords. Notons en passant que les hommes de faction devant la grande porte touchent cinq francs par jour. Ça et là sont des feux de bivouac autour desquels on discute gravement sur les destinées du pays. Les anciens garçons de bureau sont remplacés par des gardes nationaux.

C'est le général Cluseret qui occupe le ministère de la guerre. Un bataillon choisi en garde les portes et n'y laisse pénétrer que les personnes munies de laissez-passer.

On lit dans la Dernière-Heure de la Liberté :

Une manifestation imposante — 2,000 personnes environ, sans armes — s'est présentée à deux heures à la place Vendôme. Elle a été accueillie par des coups de fusil.

La manifestation s'est aussitôt dispersée en criant partout : Aux armes! On assassine les amis de l'ordre.

Le général Crémier, qui aurait accepté du comité insurrectionnel le commandement des forts et de l'enceinte de Paris, serait, dit-on, appelé à Versailles pour passer en conseil de guerre. En cas de non comparution, il sera jugé pas contumace.

L'amiral Saisset a réuni les chefs de bataillon qui sont à Versailles.

Pour la plupart, ceux qui ont rejoint le gouvernement sont des commandants condamnés à mort par le comité central. Ils sont environ une centaine.

On lit dans la Vérité d'aujourd'hui : Le fameux général Cluseret occupe le ministère de la guerre, à Paris.

Hier matin, le général le Flô a exploré les environs de Versailles, afin de trouver un emplacement assez vaste pour les troupes qui doivent arriver dans la journée d'aujourd'hui.

L'ancienne garde impériale sera au chef-lieu du département de Seine-et-Oise dans deux jours.

Les deux sections de la Cour d'assises de la Seine ont été remis à une prochaine session toutes les affaires qui leur restaient à juger.

Aucun garde n'était présent pour conduire les accusés à l'audience, aucune force publique pour assurer le service régulier de la justice ne s'est présentée.

Lyon, 21 mars.

Une énergique proclamation du préfet du Rhône déclare que tout individu ou réunion, qui attaquerait l'autorité de l'Assemblée nationale, sera traité comme rebelle. Cette proclamation a l'approbation générale.

La tranquillité est parfaite.

Lyon, 21 mars, soir.

L'arrêt du conseil de guerre, dans l'affaire du commandant Arnaud, a été rendu à trois heures du matin.

Deloche a été condamné à mort.

Ballas et Bouveret ont été condamnés à mort par contumace; Bruyas, Chol et Brack, à la déportation dans une forteresse; Fournier, Marino, Gadoux, Morel et Paquet, à cinq ans de travaux forcés.

Lyon est tranquille.

Lyon.

On écrit de Lyon, 22 mars, deux heures du matin, au *Messenger du Midi* :

Hé bien! c'est fait! la Croix-Rousse en armes a envahi l'Hôtel-de-Ville. Le préfet est prisonnier; le maire Hénon et le conseil municipal déclarés déchus; le général de la garde nationale, Baudesson, destitué. La Commune révolutionnaire est proclamée; un comité de salut public institué; le drapeau rouge réinstallé.

Ricciotti Garibaldi est nommé général de la garde nationale, et Deloche est mis en liberté.

Cela s'est accompli tranquillement et sans résistance. Les troupes sont demeurées consignées dans les forts.

Hélas! dans peu de jours, ce sont les Prussiens qui y seront peut-être!

L'Algérie.

On lit dans le *Journal de Toulouse* : Les nouvelles d'Alger sont on ne peut pas plus mauvaises.

D'abord l'indiscipline est à son comble et les engagés volontaires pour la durée de la guerre ont carrément refusé de marcher contre l'insurrection arabe.

Cette insurrection a pris des proportions énormes depuis la promulgation du décret Crémieux, qui accorde les droits de nationalité aux Juifs.

Un chef arabe commandeur de la Légion-d'Honneur et qui touchait une pension de 800 fr. par mois sur les caisses de l'Etat, a renvoyé son dernier mois d'appointements en annonçant qu'il ne voulait plus avoir aucune relation avec la France, et il nous a déclaré la guerre.

On disait à Alger qu'il se trouvait entre les villes d'Aumale et Sétif, avec une armée évaluée à une trentaine de mille hommes.

Ce qui est malheureusement certain, c'est que près de cent kilomètres de fils télégraphiques ont été détruits par les Arabes dans moins de vingt-quatre heures.

Toutes les communications étant coupées on a su, par voie indirecte, que les postes de nos possessions dans le sud sont bloqués.

Aumale est positivement cerné, et l'insurrection paraît s'être généralisée depuis la frontière du Maroc jusqu'à la régence de Tunis.

Le gouvernement de l'Algérie réclame, dans le plus bref délai, non pas 40 mille hommes, mais 50 mille.

Un bruit grave

Il paraîtrait, comme nous l'avons déjà annoncé, que des coups de fusil ont été tirés des remparts sur des escouades prussiennes qui marchaient en patrouille, en dehors de leurs limites, du côté de Belleville ou de Menilmontant.

Un conseil de guerre prussien se serait réuni à la suite de cette agression subite, et peu motivée en somme, et l'on aurait proposé, en manière de représailles, le bombardement des quartiers qui touchent à la zone encore occupée par l'armée allemande.

Cette résolution violente nous semble au moins problématique.

On ajoute que le gouvernement dont le siège est à Versailles, apprenant ce qui se serait passé, aurait télégraphié au quartier général prussien, pour protester immédiatement contre tout acte d'hostilité qui aurait pour résultat affreux de faire supporter à une population innocente et paisible la responsabilité d'actes commis par des fous, des gens avinés, ou des misérables décidés à amener la ruine de leur pays par tous les moyens possibles.

Chronique locale

La nouvelle des troubles de Paris a soulevé dans notre département l'indignation la plus vive.

Le sentiment unanime de nos concitoyens est une protestation énergique contre ces menées démagogiques qui donneraient le coup de grâce à notre malheureuse patrie, si la ligue de l'ordre ne s'organise au plus vite.

De tous les points du département de vives résolutions nous arrivent et peuvent se résumer ainsi : Confiance et dévouement absolu au Gouvernement légal du pays.

Les Volontaires.

Nous voyons avec plaisir dans le compte rendu de la séance du 23 mars, que l'Assemblée a adopté un projet de loi relatif à l'organisation de volontaires, dans cha-

que département.

Ces bataillons de volontaires seront choisis de préférence parmi les hommes ayant déjà servi dans l'armée, la marine, la garde mobile et la garde nationale.

Ce projet a été adopté par 433 voix contre 79.

Il sera accueilli avec faveur dans notre pays, et nous ne doutons pas que ce bataillon de volontaires, dévoués à l'ordre et au gouvernement légal, ne se recrutent rapidement parmi les enfants du Lot, qui ont si largement payé leur dette à la patrie.

M. Pagès Dupont, retenu chez lui depuis quinze jours, par une grave indisposition, vient d'adresser au Président de l'Assemblée, une lettre de regret de n'avoir pu assister aux séances de la Chambre, dans ces circonstances difficiles.

Nous avons la satisfaction d'apprendre que l'état de santé de notre honorable député s'améliore depuis deux jours. Il ne tardera pas à se rendre à Versailles aussi promptement que possible.

M. le Préfet du Lot est arrivé aujourd'hui à Cahors. Il a été immédiatement installé dans ses fonctions.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Le Trésorier-payeur général du Lot informe MM. les porteurs de certificats provisoires d'obligations de l'emprunt de la Défense nationale de 250 millions de francs, qu'il a reçu des instructions pour préparer la remise des obligations définitives.

Il les prie de faire, le plus tôt possible, le dépôt de ces certificats provisoires à la Trésorerie générale et aux Recettes Particulières des finances de Figeac et de Goardon.

GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE.

Ordre du Commandant.

Dimanche, 26 mars, Exercice :
5^e et 6^e compagnies, à 7 heures du matin.
7^e et 8^e compagnies à 9 heures et demie du matin.

Le Capitaine Adjudant-Major,
GURAIL.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Notes parlementaires

L'Assemblée sur la proposition de M. Floquet, amendée par la commission, a déclaré que les élections municipales auraient lieu « avant le 10 avril. » Voilà le point capital de la séance. La droite a vivement insisté pour appeler à Paris les gardes mobiles et les volontaires des départements. « C'est trop long » a-t-on répondu. Un discours très vif et très applaudi, de M. Floquet, une altercation ardente entre M. Peyrat, et quelques membres de la droite, et enfin quelques reproches énergiques, adressés par certains députés de Paris, à la chambre qui tergiverse, voilà le bilan de la séance, d'après les diverses versions que nous avons pu recueillir.

On affirmait que deux arrondissements de Paris, étaient au pouvoir des gardes nationaux fidèles à l'Assemblée nationale. La mairie Drouot, a été reprise; M. Tirard, toujours entouré, toujours presque assiégré dans sa mairie, tient toujours bon, résistant avec un courage héroïque à l'insurrection. La gare St-Lazare est occupée par des bataillons honnêtes.

Vers deux heures du matin, une députation de ces bataillons était à Versailles, et réclamait du gouvernement un renfort de quelques centaines d'hommes pour se maintenir, pour pousser vers la Madeleine son occupation et surtout pour occuper le croisement de la ligne avec le chemin de fer de ceinture.

En effet les insurgés occupent ce croisement et y arrêtent les trains. Ils ont défilé ce matin des prisonniers envoyés de Paris à Versailles, et arrêté les gardes nationaux de l'escorte.

MM. l'amiral Saisset, Langlois, Clément, Lockroy, Peyrat, Floquet et d'autres députés de Paris, sont retournés à Paris, avec la députation de St-Lazare. On ignore si les renforts demandés ont été accordés, mais il est certain que les deux arrondissements sont toujours en la possession des municipalités régulières.

Le *Journal officiel* de l'insurrection ne fait aucune mention des faits qui se sont passés hier place Vendôme. Cette fois, cependant, les chefs de l'insurrection ne se sont pas senti le triste courage de justifier ces assassinats.

Il est fortement question parmi les députés de se prononcer dans le sens d'une

action vigoureuse. Il ne serait pas impossible que des décisions très fermes fussent prises et mises en exécution.

Les nouvelles de province sont bonnes, tout est calme. Dans la plupart des départements une vive irritation se produit contre Paris; et elle se reflète dans les paroles ardentes qu'échangent, hors des séances, les députés de la droite. On s'attend pour aujourd'hui à des propositions d'action énergique.

Outre le bataillon de ligne sorti hier par Neuilly, et qui a rejoint Versailles, un régiment d'infanterie qui était au jardin du Luxembourg, a traversé ce matin Paris avec des armes, suivi d'un certain nombre de soldats désarmés, et s'est rendu à Versailles.

Hier, on annonçait comme certaine, la démission du général Le Flô; aujourd'hui on assure qu'il l'a retirée.

Le nonce du Pape est arrivé à Versailles : il assistait aujourd'hui à la séance. — M. Rouland, est aussi à Versailles.

On lit dans le Journal des Débats :

Le moment est grave. Dans quelques jours, dans quelques heures peut-être, la lutte du droit et de la légalité contre l'insurrection et le désordre peut s'engager, faire de nombreuses victimes et amener la guerre civile. En songeant à cet avenir, on éprouve une profonde douleur, et le cœur saigne à cette idée. N'est-il pas encore temps de chercher à arrêter ce fatal et sanglant dénouement? On assure que l'amiral Saisset, commandant supérieur de toutes les gardes nationales de Paris, animé des plus vifs sentiments de conciliation, et désirant avant tout sauver Paris d'un carnage épouvantable, proposerait à ces égarés, à ces Français, qui depuis quelques jours donnent l'exemple de l'insurrection et du désordre, de revenir à de meilleurs sentiments.

L'amiral Saisset, avec l'appui des députés et des maires de Paris, serait disposé à accorder l'appui le plus complet à tous, soldats, gardes nationaux ou autres, qui ont pris les armes ou participé à l'émeute.

Les franchises municipales seraient rendues.

Il assurerait la continuation de la paye à tous ces égarés, à leurs femmes, à leurs enfants; il s'engagerait à faire rapporter la loi sur les échéances, et insisterait auprès de l'Assemblée pour faire voter une loi sur les loyers de nature à concilier tous les intérêts.

Toutes ces propositions étant accueillies, le devoir de chacun serait de se grouper autour de ce drapeau de conciliation représenté par l'amiral avec le concours de tous les gens honnêtes, amis de l'ordre et de la patrie.

Le succès de cette tentative nous donne la perspective et l'espérance du calme et du travail. Il en est temps encore; nous croyons que le sang ne coulera pas, et que l'Assemblée nationale représentant la nation souveraine, n'aura plus devant et autour d'elle que des citoyens, des frères et des vrais amis de la France, et de la République. Sa tâche alors sera plus facile et la France pourra revenir grande et prospère.

Dernières nouvelles

Versailles, le 25 mars, 10 h.

Le Chef du Pouvoir exécutif à Préfets.

L'ordre se maintient dans la presque totalité de la France, il se rétablit à Lyon; il a été troublé à Marseille, mais pas d'une manière inquiétante.

A Paris, le parti de l'ordre contient celui du désordre et lui tient tête. Il y a un certain retour de calme dû à l'intervention des Maires.

A Versailles, l'armée, largement pourvue de tout ce qui lui est nécessaire, a augmenté considérablement. Une nombreuse cavalerie est arrivée hier. Tous les chefs, rentrés de l'armée, continuent d'accourir pour offrir leur épée.

L'Assemblée siège tous les jours et reste unie au gouvernement.

Nous ne pouvons que conseiller le calme aux populations.

Avec le calme et la résolution, l'ordre sera sauvé.

La République n'est mise en péril que par les réactionnaires.

A. THIERS.

Pour copie conforme :

Le Préfet du Lot,

E. POUYVY.